



Distr.
LIMITEE
T/L.1185/Add.1
11 juin 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante et unième session
Point 4 a) de l'ordre du jour

APERCU DE LA SITUATION DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ILES DU PACIFIQUE

Document de travail établi par le Secrétariat

Note : Projets d'amendements au document de travail sur la situation dans le Territoire (T/L.1185), fondés sur les renseignements complémentaires fournis au Conseil lors de ses 1422ème à 1425ème séances et lors de sa 1427ème séance.

A. GENERALITES

Déplacements de population

1. Après le paragraphe 8, ajouter les trois nouveaux paragraphes ci-après :

La représentante des Etats-Unis a informé le Conseil de tutelle à sa quarante et unième session que le Gouvernement des Etats-Unis avait accepté de verser une certaine somme, à titre gracieux, à la population de Bikini. Le montant exact était en cours d'examen par le Gouvernement des Etats-Unis et devrait être approuvé par le Congrès. Les Etats-Unis s'efforceraient de hâter les choses autant que possible.

L'Autorité administrante a transmis au Conseil de tutelle un rapport sur les projets concernant le retour dans leurs îles d'origine des anciens habitants d'Eniwetok. D'après le rapport, un plan directeur préliminaire pour l'atoll, comportant des projets de logement, de développement économique et de remise en exploitation des terres, a été présenté à la population d'Eniwetok et à l'Administration du district des îles Marshall en octobre 1973, et a fait l'objet de discussions avec le Conseil de planification d'Eniwetok qui a été élu par la population d'Eniwetok habitant actuellement Ujelan. Par la suite, un budget de réaménagement a été préparé par l'Administration du Territoire sous tutelle et présenté pour approbation.

La Commission de l'énergie atomique a achevé en 1973 une enquête radiologique qu'elle a présentée à l'Administration du Territoire sous tutelle et à la population d'Eniwetok en avril 1974. La publication de l'enquête radiologique n'a pas mis fin

aux opérations de contrôle et d'évaluation des jugements de base portés sur l'atoll par la Commission de l'énergie atomique, processus de confirmation qui doit se poursuivre pendant les phases d'assainissement postérieures du programme. L'exécution du programme de relèvement, de construction et de planification doit commencer en juillet 1976 et être achevée au milieu de l'année 1978.

Réparations pour dommages de guerre

2. Après le paragraphe 17, ajouter le nouveau paragraphe ci-après :

A la quarante-quatrième session du Conseil de tutelle, le représentant spécial a déclaré que 10 648 demandes avaient été déposées auprès de la Commission micronésienne des réparations. Au 10 mai 1974, des décisions avaient été prises dans 1 550 cas.

B. PROGRES POLITIQUE

Structure politique générale

3. Après le paragraphe 21, insérer le texte actuel des paragraphes 207 et 208.

4. A la fin de l'ancien paragraphe 208, ajouter ce qui suit :

La Convention comprendra 60 délégués : 6 seront des membres du Congrès de la Micronésie, désignés par chaque délégation de district auprès du Congrès; 12, dont 2 pour chaque district, seront des dirigeants traditionnels de la Micronésie; les 42 délégués restants seront élus directement au suffrage populaire.

5. Après l'ancien paragraphe 208 (voir 3 ci-dessus), insérer le nouveau paragraphe ci-après :

Le représentant spécial a informé le Conseil de tutelle à sa quarante et unième session que l'élection des délégués à la Convention constitutionnelle s'était déroulée le 4 juin 1974. Les six districts du Territoire sous tutelle avaient élu des délégués à cette convention. Les 18 délégués restants seraient désignés le 30 juin 1974 au plus tard. Le Président du Sénat et six délégués représentant chacun un district constitueraient un comité préparatoire. Les délibérations de ce comité commenceraient sans doute peu après le 30 juin 1974

Gouvernement territorialLégislature6. Après le paragraphe 31, insérer les trois paragraphes nouveaux ci-après :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le Conseiller spécial, M. Wilfred Kendall, a déclaré qu'aucune modification n'avait encore été apportée au pouvoir qu'avait le Haut Commissaire de désapprouver les projets de loi votés par le Congrès de la Micronésie. C'était pourtant l'une des réformes auxquelles le Congrès de la Micronésie tenait le plus. Le Conseiller spécial a ajouté que ces réformes devaient être apportées non seulement au niveau territorial mais aussi au niveau des districts.

A la même session, le représentant spécial a informé le Conseil de tutelle que la question du droit de veto sur les projets de loi votés par le Congrès de la Micronésie continuait d'être étudiée activement par le Département de l'intérieur des Etats-Unis. Il a rappelé que, si le Haut Commissaire désapprouvait un projet de loi, le Congrès pouvait le voter une deuxième fois à la majorité des deux tiers et que si le Haut Commissaire ne l'approuvait toujours pas, il devait le communiquer, avec ses observations, au Secrétaire de l'intérieur qui statuait en dernier ressort. A ce propos, le représentant spécial a précisé qu'au cours des cinq dernières années deux projets de loi concernant des domaines intéressant directement les Etats-Unis, qui avaient été votés une deuxième fois par le Congrès de la Micronésie à la majorité requise, avaient été désapprouvés par le Haut Commissaire et avaient été envoyés au Secrétaire de l'intérieur, qui les avait désapprouvés. Le dernier en date, qui avait été adopté par le cinquième Congrès, concernait l'amirauté et contenait certaines dispositions relatives à des accords internationaux auxquels les Etats-Unis sont partie.

Pendant la même période, un seul projet de loi de caractère purement local avait été voté une deuxième fois après le veto du Haut Commissaire et avait acquis force de loi. Au cours de cette période, le Congrès de la Micronésie avait voté en tout 287 projets de loi. Deux cent quarante-sept d'entre eux avaient été approuvés par le Haut Commissaire et 40 désapprouvés. Seuls les trois projets de loi susmentionnés avaient été votés une deuxième fois après le veto du Haut Commissaire. Le représentant spécial a fait observer que nombre des 37 projets de loi ayant fait l'objet d'un veto auquel le Congrès de la Micronésie n'avait pas passé outre étaient ensuite devenus des lois sous une forme modifiée. Il y avait notamment lieu de citer des lois importantes telles que la loi portant création des conseils de développement économique des districts et la loi actuelle sur le personnel.

7. Après le paragraphe 34, insérer le nouveau paragraphe ci-après :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le représentant spécial a dit qu'au cours des deux dernières années, des membres du Congrès de la Micronésie et du pouvoir exécutif s'étaient rendus à Washington à deux reprises pour appuyer

devant le Congrès des Etats-Unis des demandes de crédits. Les deux fois, les membres du Congrès de la Micronésie avaient officiellement demandé que le Congrès soit autorisé à allouer les fonds reçus du Gouvernement des Etats-Unis sous forme de subventions. Dans les deux cas, les membres du Congrès des Etats-Unis avaient demandé au Haut Commissaire s'il approuvait cette demande et il avait répondu que le Congrès de la Micronésie avait atteint un degré de maturité et de développement qui lui permettait de s'acquitter de cette responsabilité et qu'il n'avait donc pas d'objection; toutefois, le Congrès des Etats-Unis n'avait pas jugé encore opportun d'accorder ce pouvoir au Congrès de la Micronésie.

8. Remplacer le paragraphe 38 par le texte suivant :

Le représentant spécial a informé le Conseil de tutelle à sa quarante et unième session que quatre des huit départements du gouvernement territorial étaient dirigés par des Micronésiens et que deux d'entre eux avaient aussi des directeurs adjoints micronésiens. Il s'agissait des départements suivants : santé, éducation, affaires publiques et enfin ressources et développement. Trois des autres quatre départements avaient des directeurs adjoints ou des sous-directeurs micronésiens. Des directeurs micronésiens seraient nommés à la tête des deux autres départements au cours de l'année suivante. Pendant l'année écoulée, des Micronésiens avaient été nommés à la direction des divisions responsables de la sécurité publique, de la formation et de la radiodiffusion.

9. Après le paragraphe 38, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

Le représentant spécial a d'autre part fait savoir au Conseil que le Congrès de la Micronésie avait pouvoir d'avis et d'assentiment pour les nominations à 37 postes élevés. Cinq de ces 37 postes étaient actuellement vacants, 20 autres étaient occupés par des Micronésiens et 12 par des non-Micronésiens; quatre au moins des cinq postes vacants seraient confiés bientôt à des Micronésiens. Il existait également 37 postes de chef de division, juste en dessous du niveau pour lequel le Congrès doit donner son avis et son assentiment; 20 d'entre eux étaient occupés par des Micronésiens et 17 par des expatriés.

10. Après le paragraphe 38, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

Administration de district

Le représentant spécial a fait savoir au Conseil de tutelle à sa quarante et unième session qu'en vertu d'une loi adoptée par le Congrès de la Micronésie à sa dernière session, l'île de Kusaie deviendrait un district administratif séparé le 1er janvier 1977 ou même avant. Le Secrétaire à l'intérieur a informé le Congrès de la Micronésie qu'il approuvait la création du nouveau district et l'administration était déjà en train de prendre les mesures nécessaires pour appliquer cette décision.

Administrateur de district

11. A la fin du paragraphe 40, ajouter la phrase suivante :

Il est d'autre part indiqué dans le rapport que le seul administrateur de district non micronésien a été remplacé par un citoyen micronésien.

Fonction publique

12. Après le paragraphe 54, ajouter les deux paragraphes suivants :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le représentant spécial a déclaré que le plan prévoyant un barème de salaire unique avait été mis en vigueur. Ce plan couvre tous les employés, à l'exception des quelques fonctionnaires des Etats-Unis qui restent dans le Territoire. Il prévoit un traitement de base unique pour chaque catégorie d'emploi, certaines indemnités supplémentaires étant offertes aux expatriés - à titre de compensation pour le paiement d'impôts fédéraux aux Etats-Unis - ainsi que d'autres avantages.

Le Conseiller spécial, M. Wilfred Kendall, a déclaré à la même session du Conseil qu'il y avait d'importantes différences entre les traitements des expatriés et ceux des Micronésiens, en raison des indemnités versées au personnel expatrié pour compenser le paiement d'impôts fédéraux et la différence entre leurs traitements et les traitements plus élevés payés aux Etats-Unis pour des fonctions analogues. Toutefois, le Congrès de la Micronésie admettait qu'un nombre limité d'expatriés étaient nécessaires et reconnaissait donc la nécessité de traitements plus élevés pour les expatriés. C'est pourquoi le Congrès n'essayait pas de réduire les traitements des expatriés, ce qui aurait pour effet de priver le Territoire de concours dont il avait encore besoin. Par contre, il faisait porter ses efforts sur le développement des compétences nécessaires chez les Micronésiens, ce qui aurait pour résultat, en définitive, de remplacer les expatriés, mais le processus de remplacement était lent.

Education politique

13. Après le paragraphe 58, insérer les deux nouveaux paragraphes ci-après :

Le représentant spécial a fait savoir au Conseil de tutelle, à sa quarante et unième session que, dans le cadre d'une allocation de crédits supplémentaires pour 1973/74, un montant de 100 000 dollars avait été spécialement réservé pour le programme d'éducation en vue de l'autonomie. Le programme était administré par le Département des affaires publiques et avait suscité un vif intérêt pour la convention constitutionnelle qui devait se tenir prochainement, comme l'indiquait l'élection récente des délégués à cette convention. Le programme continuerait à bénéficier d'une priorité extrêmement élevée dans les années à venir.

A la même session, le représentant Joab Sigrah, conseiller spécial, a rappelé la tournée faite dans les différents districts par la Commission mixte du statut futur pour expliquer les travaux du Congrès de la Micronésie en ce qui concerne les négociations sur le statut. Le Président de la Commission mixte avait accordé une interview sur la convention constitutionnelle, interview qui avait été préparée par le Congrès avec l'assistance de la Division de la radiodiffusion. Des enregistrements de cette interview avaient été envoyés dans tous les districts et une transcription devait être imprimée, très prochainement en vue d'être diffusée et, éventuellement, traduite. Le Congrès avait également fait distribuer une publication contenant une liste des projets de loi et des résolutions adoptées à sa dernière session, accompagnée de brèves explications sur ces mesures.

Système judiciaire

14. Après le paragraphe 60, ajouter le nouveau paragraphe ci-après :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, M. Wilfred Kendall, conseiller spécial, a déclaré que le Congrès de la Micronésie faisait une étude sur les problèmes de l'administration de la justice dans le Territoire et devait établir une série complète de recommandations à ce sujet. L'un des principaux changements d'ordre politique que le Congrès essayait d'introduire d'urgence concernait la nomination de juges de la Haute Cour, sur les conseils et avec l'approbation du Congrès de la Micronésie.

C. PROGRES ECONOMIQUE

Economie générale

15. Ajouter les deux paragraphes suivants après le paragraphe 68 :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le représentant spécial a déclaré que le Congrès de la Micronésie et le pouvoir exécutif reconnaissaient depuis longtemps la nécessité d'établir des plans et des priorités économiques basés non seulement sur l'amélioration de l'équipement du Territoire mais aussi sur l'examen de ses besoins à long terme dans le domaine économique et social. Pour cette raison, le Congrès de la Micronésie a voté à sa session ordinaire de 1974 une loi portant création du Bureau de planification du Territoire. Aux termes de cette loi, la principale mission du Bureau est de formuler un programme d'ensemble englobant des objectifs, des orientations, des priorités et des programmes fonctionnels, de coordonner et de contrôler le développement, et de mettre en oeuvre un programme couvrant les aspects matériels, sociaux et économiques d'une planification étendue à tout le Territoire. L'Administration avait nommé à sa tête, sous réserve de l'avis et de l'approbation du Congrès de la Micronésie, une personne placée directement sous l'autorité du Haut Commissaire.

A la même session du Conseil, M. Sigrah, représentant et conseiller spécial, a souligné la nécessité de disposer d'un plan de développement et d'objectifs précis à atteindre dans un délai donné. Divers consultants techniques, le Congrès de la Micronésie, et aussi la mission du Conseil qui s'était rendue dans le Territoire en 1973, avaient recommandé l'adoption d'un tel plan. L'orateur demandait donc instamment à l'Autorité administrante d'en favoriser la préparation, proposition qui prenait de l'importance alors que la Micronésie était en passe d'avoir un nouveau statut politique.

16. Ajouter les deux paragraphes ci-après à la suite du paragraphe 69 :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le représentant spécial a déclaré qu'à la suite du message du Secrétaire, le Congrès de la Micronésie avait pris deux mesures importantes : il avait adopté une résolution priant instamment le Haut Commissaire et les conseils de développement économique de district d'être extrêmement prudents en matière d'octroi de permis d'investissement aux étrangers, et il avait voté une loi, maintenant en vigueur, renforçant ces conseils et stipulant que tous leurs membres devaient être citoyens micronésiens. L'accès de la Micronésie aux investissements étrangers obéirait donc désormais à un processus économique ordonné et favoriserait grandement le développement économique du Territoire.

A la même session, M. Kendall, sénateur et conseiller spécial, a déclaré que tous les Micronésiens s'étaient réjouis de la récente levée des restrictions sur les investissements effectués par des pays étrangers autres que les Etats-Unis. Cette mesure de l'Autorité administrante était souhaitée depuis de nombreuses années.

17. Après les deux nouveaux paragraphes indiqués ci-dessus, ajouter le titre et les cinq nouveaux paragraphes suivants :

Assistance technique fournie par les institutions internationales

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, la représentante des Etats-Unis a déclaré que le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies avait approuvé une résolution admettant le Territoire comme membre associé de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO).

La représentante des Etats-Unis a en outre déclaré que son gouvernement appuyait l'admission de la Micronésie à la Banque asiatique de développement et parrainerait cette admission une fois promulguée la législation nécessaire par le Congrès des Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis se proposait d'introduire une législation à cet effet.

Le Gouvernement des Etats-Unis espérait signer très bientôt avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour le compte du Territoire, un accord qui permettrait à celui-ci de bénéficier de divers programmes d'aide économique et d'obtenir pour ses citoyens des bourses de formation des Nations Unies.

A la même session du Conseil, M. Sigrah, représentant et conseiller spécial, a déclaré que le Congrès de la Micronésie avait demandé avec insistance qu'un accord soit signé le plus tôt possible, pour le compte de la Micronésie, entre l'Autorité administrante et le PNUD. Les membres du Congrès étaient donc extrêmement satisfaits d'apprendre que cet accord pourrait être signé en juin 1974.

A la même session, M. Kendall, sénateur et conseiller spécial, a déclaré que la Micronésie avait participé au cours de l'année précédente, soit activement, soit comme observateur, à un certain nombre de conférences et de réunions d'organisations régionales, dont la Conférence du Pacifique sud, la CEAEO et la Conférence des ministres du travail du Pacifique sud.

Crédit

18. Après le paragraphe 74, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le représentant spécial a déclaré que le "Cabinet" micronésien poursuivait ses efforts en vue de la création d'une banque de Micronésie et qu'il avait établi d'importants contacts avec la Banque asiatique de développement. A sa session ordinaire de 1974, le Congrès de la Micronésie avait promulgué la loi publique 5-88, portant officiellement création de la Banque de développement de Micronésie. Coopérant pleinement avec le Congrès, l'Administration prenait maintenant rapidement les mesures voulues pour faire de cette banque envisagée une réalité.

Finances publiques

19. Après le paragraphe 79, ajouter les deux nouveaux paragraphes suivants :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le représentant spécial a déclaré que l'Administration était consciente de la nécessité d'accroître les exportations du Territoire et de réduire ses importations. Le représentant spécial a toutefois souligné qu'au cours de la période considérée, les importations en provenance des Etats-Unis représentaient à peine 15 millions de dollars alors que les importations de produits en provenance du Japon, de l'Australie et de plusieurs autres pays représentaient près de 11 millions de dollars.

A la même session, le représentant Sigrah, conseiller spécial, a signalé que la branche exécutive s'était opposée à la création d'un impôt proportionnel. En ce qui concerne l'augmentation des taxes sur les produits importés, une mesure était à ce moment à l'examen au Sénat. Le représentant Sigrah a assuré le Conseil que le Congrès examinerait attentivement la nécessité d'élever les revenus des districts et du Territoire dans son ensemble et qu'il ferait rapport au Conseil en 1975 en cas de progrès importants.

20. Après le paragraphe 80, ajouter les deux nouveaux paragraphes suivants :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le représentant spécial a déclaré que grâce à l'octroi de deux ouvertures de crédits supplémentaires en plus du montant initialement prévu, le niveau total des crédits provenant des Etats-Unis pour la période 1973/74 avait atteint le montant de 58,4 millions de dollars, soit un peu moins du plafond autorisé de 60 millions de dollars. Le Gouvernement des Etats-Unis était alors saisi d'une demande tendant à ce que le plafond autorisé soit porté à 75 millions de dollars pour la période 1974/75, d'autres augmentations étant prévues pour les deux années suivantes. Le représentant spécial espérait qu'il serait donné suite à cette demande de façon à permettre d'appliquer plus efficacement le programme du secrétaire à l'intérieur Morton en vue d'un développement accéléré de l'infrastructure.

Le représentant spécial a ensuite ajouté que, conformément à la demande effectuée dans la déclaration de politique du Secrétaire à l'intérieur, et après consultation avec la Commission mixte du programme et de la planification budgétaire du Congrès de la Micronésie, l'Administration avait présenté un nouveau budget-programme quinquennal qui, s'il était adopté, permettrait d'accélérer le développement de l'infrastructure du Territoire sous tutelle.

Questions foncières

21. A la fin du paragraphe 81, ajouter un nouveau paragraphe dont le texte suit :

Par terres du Domaine on entend toutes les terres acquises par les anciennes administrations espagnole, allemande, et japonaise à des fins gouvernementales et autres, ainsi que les terres que le Gouvernement du Territoire sous tutelle pourrait avoir lui-même utilisées à des fins publiques. Selon les estimations actuelles, plus de 60 p. 100 du total des terres de la Micronésie sont des terres du Domaine, soit par district : Mariannes, 90 p. 100; Palaos, 68 p. 100; Ponapé, 66 p. 100; Truk, 17 p. 100; îles Marshall, 13 p. 100 et Yap, 14 p. 100.

22. Après le paragraphe 92, ajouter un nouveau paragraphe dont le texte suit :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le sénateur Kendall, conseiller spécial, a déclaré qu'à la dernière session du Congrès de la Micronésie, le Sénat avait approuvé une loi prévoyant la restitution aux districts des terres du Domaine; la Chambre des représentants était actuellement saisie de cette législation qui serait examinée à la session spéciale que le Congrès devait tenir en juillet 1974. Le sénateur Kendall a dit que le Congrès se félicitait de la décision prise par l'Autorité administrante de restituer les terres publiques au peuple de la Micronésie.

Agriculture et élevage

23. Après le paragraphe 95, ajouter un nouveau paragraphe dont le texte suit :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, l'Autorité administrante a déclaré que les recettes provenant des ventes locales et de l'exportation de produits agricoles d'origine végétale et animale avaient augmenté au cours de l'année. On prévoyait que le coprah, qui vient au premier rang des produits exportés par le Territoire, rapporterait 4,2 millions de dollars aux producteurs micronésiens en 1974. L'Office de stabilisation du prix du coprah a récemment annoncé que ce produit valait actuellement 252 dollars la tonne, ce qui est le prix le plus élevé enregistré dans le Territoire sous tutelle depuis 1950. Au 31 mars 1974, le volume des exportations de coprah représentait 9 481 tonnes courtes, dont la valeur était estimée à 2 728 928 dollars, contre 946 765 dollars pour 1972/73.

Ressources marines

24. Après le paragraphe 106, ajouter les trois nouveaux paragraphes dont le texte suit :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le Représentant spécial a déclaré que le Territoire sous tutelle avait constitué, dans chaque district, des services de la pêche auxquels il attribuait, quant à lui, une très grande importance pour le développement économique de la Micronésie. A Ponapé, le projet

"doris de pêche" continuait à être couronné de succès et pourrait bientôt être étendu à d'autres districts. Entre-temps, le Territoire sous tutelle en lancerait le premier d'une flotte de bateaux de pêche à armature métallique de 8 et 16 mètres de long. L'administration a décidé la construction d'une flotte de bateaux de pêche plus importants et l'a mise en adjudication; elle entend permettre ainsi aux citoyens du Territoire sous tutelle d'exploiter davantage les richesses de l'océan qui les entoure.

Le Représentant spécial a ajouté que le Laboratoire de biologie marine de Micronésie, aux Palaos, avait été le premier à élever des "rabbit fish" en milieu contrôlé. Il avait entrepris l'élevage commercial de plusieurs variétés de crevettes, et procédait à des essais d'élevage commercial d'autres variétés de poissons et d'huîtres.

Le représentant des Etats-Unis a informé le Conseil, à sa quarante et unième session, que le Gouvernement des Etats-Unis avait accepté que des Micronésiens fassent partie de la délégation des Etats-Unis à la prochaine Conférence sur le droit de la mer.

Industrie et tourisme

25. Après le paragraphe 111, ajouter les deux paragraphes suivants :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le Représentant spécial a déclaré que 46 cents environ sur chaque dollar (des Etats-Unis) dépensé dans le Territoire par les visiteurs restaient aux mains des Micronésiens. Les recettes estimatives du tourisme pendant l'actuel exercice financier étant de 4,5 millions de dollars, les sociétés et les citoyens micronésiens tireraient ainsi du tourisme un revenu direct supérieur à 2 millions de dollars. La plupart des 700 chambres d'hôtel actuellement en construction en Micronésie ont été le résultat de projets dus à l'initiative de Micronésiens. A mesure qu'augmenterait la participation des Micronésiens à l'industrie du tourisme, soit qu'ils possèdent des hôtels, soit qu'ils soient employés dans le secteur du tourisme, la part des revenus du tourisme qui leur revient augmenterait.

Le Représentant spécial a déclaré en outre qu'avec l'achèvement du nouvel aéroport international de Saïpan en 1975, et grâce aux vols directs prévus entre le Japon et Saïpan, le Territoire sous tutelle comptait sur un nouvel accroissement important du tourisme.

Transports et communications

26. Remplacer le paragraphe 114 par le paragraphe ci-après :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le Représentant spécial a déclaré que le navire Micronesia Princess, le premier de la nouvelle flotte qui doit assurer les voyages entre les îles, a été lancé en décembre 1973.

Le navire avait été conçu spécialement pour être utilisé en Micronésie, et, au cours des prochaines années, il lui serait adjoint sept navires de même construction. L'Administration se proposait de financer la construction de six navires supplémentaires en 1974/75, si elle réussissait à obtenir un relèvement de l'autorisation maximale (voir le paragraphe ci-dessus).

27. A la suite du paragraphe 119, ajouter les quatre nouveaux paragraphes ci-après :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, l'Autorité administrante a déclaré que vers la fin de février 1974, le Haut Commissaire, agissant en vertu des pouvoirs que lui conférait l'acte constitutif de la société TransPacific Lines, Inc., concessionnaire exclusif des transports maritimes du Territoire sous tutelle, a déclaré que la société était insolvable et en a ordonné la dissolution. Un administrateur judiciaire a été chargé de gérer les affaires de la société en faillite ainsi que de procéder à sa dissolution. Cette affaire fait maintenant l'objet d'un procès devant la Haute Cour du Territoire sous tutelle.

A la même session du Conseil, le Représentant spécial a déclaré que l'une des actions en justice qui avait été intentée avait entraîné une ordonnance temporaire empêchant l'administration de confisquer la licence et de dissoudre la société. En attendant, la société continuait son exploitation sous administration judiciaire et l'Administration avait pris des mesures pour attirer en Micronésie des sociétés de transports maritimes concurrentielles.

A la même session, M. Kendall, sénateur et conseiller spécial, a déclaré que le Congrès de la Micronésie avait recommandé que la liaison aérienne entre la Micronésie et le Japon soit adjugée au transporteur qui pourrait relier au Japon tous les districts du Territoire sous tutelle et améliorer ainsi la situation économique de la population. On espérait que l'Autorité administrante tiendrait compte des vœux du Congrès.

A la même session, l'Autorité administrante a informé le Conseil que pour 1974 les principaux projets d'investissements et d'amélioration de l'infrastructure commencés ou achevés comprenaient : le pont reliant Koror à l'île de Babelthup, la route de Ponapé, l'extension des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts en plusieurs districts, l'aéroport international et l'aérogare de Saïpan, enfin des aérogares dans les districts des Marshall, de Truk et des Palaos.

D. PROGRES SOCIAL

Services médicaux et sanitaires

28. Après le paragraphe 124, ajouter le nouveau paragraphe ci-après :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, l'Autorité administrante a déclaré que le Département des services de santé avait créé en 1974 une Division de l'hygiène maternelle et infantile et des services pour les enfants infirmes. Jusque-là, ces services avaient été assurés dans les installations existant à Guam et à Hawaii et au moyen de fonds locaux, mais s'étaient révélés insuffisants pour les besoins du Territoire. Grâce aux fonds fédéraux, le Territoire sous tutelle était dorénavant en mesure de diriger le programme et de recruter un personnel en plus grand nombre.

29. Après le paragraphe 132, ajouter les trois nouveaux paragraphes ci-après :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en présentant le document contenant les observations de son organisation sur le Territoire sous tutelle (T/1753), a rappelé que l'assistance de l'OMS y était limitée essentiellement à l'octroi de bourses permettant aux bénéficiaires de prendre part avec les participants d'autres pays à des activités éducatives de groupe et de recevoir une formation sanitaire de niveau intermédiaire qu'ils ne pouvaient acquérir dans le Territoire, et permettant au personnel sanitaire qualifié de suivre des cours de recyclage ou de se perfectionner à l'étranger. En 1975, l'OMS fournirait les services de consultants chargés d'aider à organiser des cours de recyclage à l'intention des médecins. Il a ajouté que les dépenses faites au titre du budget ordinaire de l'OMS au profit du Territoire sous tutelle passeraient de près de 57 000 dollars en 1973 à 77 500 dollars (chiffre estimatif) en 1975.

Au cours de la même session, le représentant spécial de l'Autorité administrante, se référant aux observations de l'OMS, a déclaré que le plan quinquennal relatif à l'infrastructure du Territoire sous tutelle prévoyait l'achèvement de 115 nouveaux dispensaires au cours des cinq années considérées. Grâce à la construction de ces installations et au programme MEDEX de formation, les conditions sanitaires dans les îles périphériques seraient nettement améliorées.

Au cours de la même session, l'Autorité administrante a fait savoir au Conseil que 29 Micronésiens avaient suivi un programme de formation intensive dans le domaine paramédical et obtenu le diplôme de médecin-assistant. Cette formation, assurée dans le cadre du programme MEDEX sous les auspices de la faculté de médecine de l'Université de Hawaii, s'était révélée extrêmement utile en permettant d'accroître les qualifications des médecins-assistants, et donc de mieux soigner les habitants des îles périphériques. Pour le moment, 21 autres stagiaires du MEDEX étaient inscrits au programme, et des fonds permettaient d'assurer les cours de formation jusqu'à la fin de 1975.

30. Au paragraphe 133, supprimer la dernière phrase et ajouter le nouveau paragraphe ci-après :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, l'Autorité administrative a annoncé que des contrats avaient été passés ou des appels d'offre lancés en vue de construire à Ponapé un nouvel hôpital central de 116 lits - dont le coût serait, d'après les estimations, de l'ordre de 5 à 6 millions de dollars - ainsi que 38 dispensaires préfabriqués et autonomes pour les îles périphériques, dont le coût s'élèverait à 1,6 million de dollars. Un nouvel hôpital de 36 lits était construit à Kusaie. On établissait des plans en vue de construire à Yap un nouvel hôpital de 50 lits, qui reviendrait, d'après les estimations, à 3 millions de dollars.

Sécurité publique

31. Après le paragraphe 149, ajouter le paragraphe suivant :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, l'Autorité administrative a déclaré que, par suite de la large publicité accordée à la nouvelle loi réglementant les armes (Weapons Control Law), 591 personnes avaient jusqu'à présent demandé aux autorités territoriales des cartes d'identification d'arme les autorisant à porter et à posséder des armes à feu, des engins dangereux et des munitions. Sur ce nombre, 576 demandes avaient été approuvées, cinq avaient été rejetées et 10 étaient en cours d'examen. L'Administration avait reçu quatre demandes de permis de vente d'armes; ces demandes avaient toutes été approuvées et les permis avaient été délivrés le 25 juin 1973. Les dispositions pénales de la loi avaient été appliquées vigoureusement dès le début.

E. PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT

Généralités

32. Après le paragraphe 166, ajouter le paragraphe suivant :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, l'Autorité administrante a informé le Conseil que la mise au point de moyens d'enseignement adaptés à la Micronésie se poursuivait, ainsi qu'on l'avait noté dans les rapports antérieurs. Des programmes de sciences, de mathématiques et d'études sanitaires et sociales étaient constamment expérimentés et adoptés. Il convenait de noter tout particulièrement un nouveau programme d'études sanitaires, qui serait lancé lors d'un séminaire d'été organisé à Ponapé en 1974. Des programmes d'enseignement bilingue bénéficiant de fonds fédéraux étaient mis au point dans tous les districts, et un cours spécial avait été institué à l'Université d'Hawaii pour préparer les Micronésiens à utiliser la linguistique et les documents écrits en langue vernaculaire. Le projet visant à mettre au point des systèmes d'écriture était pratique achevé et des grammaires et dictionnaires de référence pour tous les principaux dialectes micronésiens seraient publiés avant septembre 1974.

Enseignement primaire et secondaire

33. Après le paragraphe 170, ajouter les deux nouveaux paragraphes suivants :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, la représentante des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que, selon les estimations, 99 p. 100 des enfants en âge d'aller à l'école élémentaire et 53 p. 100 des enfants en âge d'aller à l'école secondaire étaient scolarisés.

A la même session du Conseil de tutelle, l'Autorité administrante a déclaré qu'à Truk la pénurie de classes avait été considérablement réduite grâce à la création d'un réseau d'écoles secondaires locales. Les écoles secondaires destinées aux étudiants en neuvième et dixième année d'études étaient situées dans deux îles périphériques (Satawan et Ulul), dans deux îles à l'intérieur de la lagune de Truk (Tol et Dublon) et au centre du district de l'île Moen. Les étudiants en onzième et douzième année d'études fréquentaient l'école secondaire de Truk, située également à Moen, où, en 1974, avait été inauguré un grand ensemble scolaire moderne de deux étages, destiné à remplacer les baraquements métalliques et autres bâtiments provisoires.

Enseignement supérieur

34. Après le paragraphe 174, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

A sa quarante et unième session, le Conseil de tutelle a été informé qu'une commission d'évaluation avait été créée au Community College de Micronésie pour effectuer une étude sur le rôle actuel de l'école face aux espérances et aux désirs de la collectivité, ainsi que pour faire des recommandations sur les directions que devait prendre le programme à l'avenir. La Commission a terminé son étude, et son rapport permettra d'appuyer les demandes de crédits pour la construction en deux phases, à Ponapé, d'un nouveau collège pouvant accueillir 360 étudiants. Le rapport pourra également servir de guide pour réorienter le programme actuel vers le développement des métiers et professions.

35. Après le paragraphe 176, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

A la quarante et unième session du Conseil de tutelle, la représentante des Etats-Unis a déclaré qu'environ 1 000 Micronésiens détenaient un diplôme d'enseignement supérieur. Le nombre de Micronésiens inscrits chaque année dans des établissements d'enseignement supérieur s'élevait à un millier environ, y compris les étudiants inscrits dans les deux établissements d'enseignement supérieur situés sur le territoire micronésien, le Micronesian Community College et le Micronesian Occupational Centre, et ceux qui étudient à l'Université de Guam, à l'Université d'Hawaïi et dans d'autres universités à l'étranger.

Enseignement professionnel

36. Après le paragraphe 180, ajouter les deux nouveaux paragraphes suivants :

A sa quarante et unième session, le Conseil de tutelle a été informé qu'au cours de l'année des recensements complets de la main-d'oeuvre avaient été entamés dans chacun des districts, afin d'évaluer les insuffisances actuelles et les besoins futurs, à la fois dans le secteur public et privé. Ces recensements ont été entrepris pour préparer une demande visant à ce que le Territoire sous tutelle bénéficie du Comprehensive Employment and Training Act, ce qui fournirait une subvention de 2 millions de dollars en faveur des territoires américains des îles Vierges, de Guam et des Samoa, et du Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique.

D'importants renseignements recueillis lors du recensement de septembre 1973 ont été communiqués au Ministère de l'éducation et à la Division de la formation : ils concernent les catégories de groupes professionnels, les degrés d'instruction et les groupes d'âge. Non seulement ces renseignements permettraient de mener à bien les recensements de la main-d'oeuvre, mais ils faciliteraient également une planification adéquate des programmes et installations d'enseignement professionnel dans les écoles du Territoire sous tutelle, afin de répondre aux besoins à plus long terme.

F. FIXATION DES DATES INTERMEDIAIRES ET D'UN CALENDRIER
DEFINITIF POUR L'ACCESSION A L'AUTODETERMINATION OU
A L'INDEPENDANCE

Ajouter après le paragraphe 206, les 37 nouveaux
paragrapes suivants :

A la 45ème séance du Conseil de tutelle, la représentante des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que bien que les dispositions financières aient été discutées en détail au cours de la septième série de négociations sur le statut futur de la Micronésie, on ne s'était pas mis d'accord sur l'importance de la contribution que les Etats-Unis donneraient à la Micronésie à la fin de l'Accord de tutelle. Elle a informé le Conseil que les discussions sur cette question avaient été reprises en janvier 1974 à Saïpan. L'ambassadeur Williams, chef de la délégation des Etats-Unis, avait proposé, et le sénateur Salii, Président du Comité mixte du statut futur, avait accepté que les besoins financiers futurs de la Micronésie soient examinés à titre officieux et de façon approfondie grâce à des pourparlers communs entre les experts des deux parties. Cet examen a été mené en février 1974 à Saïpan.

Les chefs des deux délégations se sont réunis officieusement à Carmel (Californie) en avril 1974 pour discuter des conclusions de cette étude financière ainsi que des questions en suspens concernant le projet d'accord de libre association. Par la suite, deux autres réunions entre l'ambassadeur Williams et le sénateur Salii ont eu lieu sur Guam. Les deux parties se sont déclarées satisfaites des progrès récemment réalisés et une nouvelle réunion officielle entre ces deux interlocuteurs a été envisagée pour le début de juillet 1974. On avait prévu une autre série officielle de négociations très vite après la réunion de juillet pour examiner toutes les questions restantes. Celles-ci incluaient les dispositions à prendre pour le plébiscite par lequel la population de la Micronésie serait consultée pour décider de son propre avenir, de même que des dispositions transitoires visant à établir un nouveau gouvernement avant la fin de l'Accord de tutelle.

A propos d'une communication que le Conseil avait reçue des îles Marshall demandant des négociations séparées avec les Etats-Unis, le représentant des Etats-Unis, se référant à une déclaration de l'ambassadeur Williams au cours d'une conférence de presse sur Saïpan le 16 mai 1974, a dit que le Gouvernement des Etats-Unis continuait d'espérer que les Marshall et les Carolines, qui comprennent actuellement cinq des six districts du Territoire sous tutelle, formeraient une entité politique unique après que l'Accord de tutelle aurait pris fin. Les Etats-Unis estimaient que le genre de questions qui avaient, semblait-il, provoqué cette manifestation de séparatisme pourraient être résolues grâce à de nouveaux pourparlers entre les Micronésiens, et qu'il s'agissait là surtout de questions internes dans lesquelles les Etats-Unis ne devraient pas intervenir. La délégation des Etats-Unis estimait que la Convention constitutionnelle à venir fournirait une excellente tribune pour examiner et résoudre ces questions, et elle espérait que les représentants des Marshall participeraient à cette convention.

En ce qui concerne les négociations avec la Commission du statut politique des Mariannes, la représentante des Etats-Unis a informé le Conseil que, lors de la quatrième série des négociations, qui s'était terminée le 31 mai à Saïpan, les deux délégations avaient accepté des décisions fondamentales en ce qui concerne l'établissement d'un commonwealth avec les Mariannes septentrionales sous la souveraineté des Etats-Unis, avec une autonomie interne aussi poussée que possible, incluant le droit de la population de rédiger et d'adopter sa propre constitution, d'établir des tribunaux locaux et d'appliquer les lois locales. Etant donné les progrès réalisés au cours de ces négociations, les délégations des Etats-Unis et des Mariannes septentrionales avaient décidé d'établir un comité commun de rédaction pour préparer un accord sur le statut. Ce projet serait présenté à la Commission du statut politique des Mariannes et à la délégation des Etats-Unis à la prochaine session de négociations. Les deux parties ont réaffirmé que tout accord définitif devrait être approuvé par la Législature du district des îles Mariannes, par la population des îles Mariannes au cours d'un plébiscite et par le Congrès des Etats-Unis. La conclusion fructueuse de cette dernière série de pourparlers avec les Mariannes avait poussé la délégation des Etats-Unis à croire que les négociations visant à établir un commonwealth des Mariannes en association permanente avec les Etats-Unis pourraient également se terminer rapidement.

La délégation des Etats-Unis a déclaré qu'elle était pleinement consciente du fait que le Conseil était très soucieux depuis de longues années de voir maintenue l'intégrité des territoires sous tutelle. Toutefois, le Conseil connaissait bien la situation spéciale des Mariannes dont la grande majorité des habitants, comme l'avait souligné la Mission de visite des Nations Unies de 1973 dans son rapport, était en faveur de la séparation du reste du Territoire sous tutelle. Depuis 20 ans le Conseil recevait des pétitions des Mariannes à cet effet. Espérant qu'il serait possible de maintenir le principe de l'unité, les Etats-Unis avaient refusé jusqu'en 1972 d'entamer des négociations distinctes. Ils ne les avaient acceptées qu'après que les représentants élus des Mariannes eurent bien précisé que le statut politique futur que s'efforçait d'obtenir le Congrès de la Micronésie - association libre avec une clause de cessation unilatérale - ne pouvait être accepté par la population, qui désirait des rapports permanents et plus étroits avec les Etats-Unis.

La représentante des Etats-Unis a réaffirmé l'intention de son gouvernement, annoncée à la session précédente du Conseil de tutelle, de mettre un terme à l'Accord de tutelle simultanément pour toutes les parties de la Micronésie et non pas pour une seule partie à un moment donné. Toutefois, les Etats-Unis considéraient qu'ils avaient le droit, du point de vue juridique, d'administrer une partie du Territoire séparément des autres parties, dans le cadre de l'Accord de tutelle, et que c'était d'ailleurs ce qu'ils avaient fait pour la plus grande partie du district actuel des îles Mariannes entre 1951 et 1962.

La représentante des Etats-Unis a dit en outre que, comme sa délégation l'avait déjà déclaré à plusieurs reprises, les Etats-Unis escomptaient la présence de l'ONU pendant l'acte d'autodétermination et s'en féliciteraient.

Les Etats-Unis étaient convaincus que les deux séries de négociations - avec le Comité conjoint du statut futur du Congrès de la Micronésie et avec la Commission du statut politique des Mariannes - se déroulaient conformément aux aspirations des populations intéressées, par l'intermédiaire de leurs représentants élus. Dans le premier cas il convenait de noter en particulier que les négociations reposaient sur des principes établis par les Micronésiens eux-mêmes et explicitement affirmés par eux lors de la conclusion de la quatrième série de pourparlers à Koror en mars 1972. L'administration, désirant que la population de Micronésie comprenne pleinement ce qui serait en jeu lorsqu'elle aurait à répondre à un plébiscite, était engagée dans un vigoureux programme d'éducation à l'autonomie.

Le sénateur Wilfred Kendall, intervenant en sa qualité de conseiller spécial et se référant aux discussions susmentionnées qui ont eu lieu au début de l'année entre les chefs des deux délégations, s'est déclaré heureux de pouvoir dire que des progrès considérables avaient été réalisés dans l'élaboration d'un projet d'accord de libre association entre les Etats-Unis et la Micronésie, y compris des accords provisoires sur les importantes questions de l'assistance financière à venir et de la fin de l'Accord. Les deux délégations étudiaient actuellement ce premier projet. Le Conseiller spécial a exprimé l'espoir qu'à sa session ordinaire de janvier 1975, le Congrès de la Micronésie pourrait étudier en séance plénière un projet définitivement mis au point.

Le sénateur Kendall a en outre déclaré que le Comité conjoint du statut futur avait initialement proposé une assistance financière dont le niveau était inacceptable pour les Etats-Unis. Cette assistance devait couvrir l'achèvement des travaux d'infrastructure après la fin de l'Accord de tutelle. Les Etats-Unis avaient approuvé la réalisation de ce programme avant la fin de l'Accord de tutelle au moyen de crédits alloués annuellement dans le cadre du Plan quinquennal accéléré. C'est pourquoi, bien que le Congrès de la Micronésie se soit prononcé sans réserve pour mettre fin le plus tôt possible à l'Accord de tutelle, il a cependant reconnu que cela n'était pas possible avant 1981.

Le sénateur Kendall a également déclaré que le Congrès de la Micronésie avait toujours reconnu le droit inaliénable de tous les peuples du Territoire sous tutelle à la libre détermination. Le Congrès a toutefois estimé que l'Autorité administrante ne devrait prendre aucune mesure pouvant gêner l'unité future de la Micronésie. L'organisation d'un plébiscite dans les Mariannes dès la fin des négociations séparées avec la Commission du statut politique des Mariannes, sans que les négociations entre le reste de la Micronésie et l'Autorité administrante aient été menées à bien, ne permettrait pas au peuple des Mariannes de faire un choix véritable à propos de la question du statut politique futur. Dans l'opinion du Congrès de la Micronésie, le projet d'accord de libre association devait être mis aux voix simultanément dans tous les districts de la Micronésie.

A sa quarante et unième session, le Conseil de tutelle a entendu deux pétitionnaires, MM. Daniel T. Muna et Jose R. Cruz, membres de la Commission du statut politique des Mariannes. Dans son intervention, M. Muna a déclaré que le peuple des Mariannes pensait qu'une association politique étroite avec les Etats-Unis pourrait s'inscrire dans le cadre de relations permettant d'accéder à son désir de réaliser une autonomie interne maximum. Les vues des habitants des Mariannes n'étaient pas les mêmes que celles du reste du Territoire sous tutelle, tel qu'il est représenté au Comité conjoint du statut futur. Ils reconnaissaient le droit du Comité conjoint à envisager d'autres statuts politiques possibles pour l'ensemble du Territoire sous tutelle. Toutefois, tout en respectant les droits du Comité conjoint, le peuple des Mariannes ne pouvait admettre que le Comité conjoint ou le Congrès de la Micronésie dictent les termes d'un statut politique futur pour le peuple des Mariannes qui soit contraire à ses vœux, tels qu'ils ont été librement exprimés.

M. Muna a en outre déclaré que la Commission du statut politique des Mariannes avait fait rapport à la législature du district sur les progrès réalisés lors de chacune des quatre séries de négociations qu'elle a eues avec la délégation des Etats-Unis. La législature a continué à appuyer la Commission dans ses efforts pour trouver les termes qui permettraient au district des îles Mariannes de devenir partie de la famille politique américaine. Au cours de réunions publiques, les membres de la Commission ont également fait rapport à la population des îles Mariannes sur les progrès des négociations. Ces réunions publiques tenues dans toutes les Mariannes, ont montré que la population des Mariannes était ferme dans son désir d'établir une relation politique étroite avec les Etats-Unis. Le peuple des Mariannes espérait que les Nations Unies comprendraient ses aspirations politiques et appuieraient son droit de choisir sa propre destinée politique, droit assuré à tous les peuples par la Charte des Nations Unies.

Dans sa déclaration, M. Cruz a déclaré que le peuple des Mariannes a créé la Commission du statut politique des Mariannes afin de poursuivre son but qui est une association politique étroite avec les Etats-Unis. Les membres de la Commission comprenaient des représentants venant des différentes îles qui forment les Mariannes, du Congrès de Micronésie, de la législature du district, des conseils municipaux, des deux partis politiques locaux des Mariannes, de la communauté commerciale locale et des principaux groupes ethniques et culturels des îles. Au cours des quatre sessions de négociations avec les Etats-Unis, un certain nombre d'accords provisoires importants ont été réalisés. Les futures relations politiques entre les Mariannes et les Etats-Unis prendraient la forme d'un arrangement de commonwealth, tel que défini par un accord formel sur le statut politique. Le Gouvernement des Mariannes aurait une autonomie maximum en ce qui concerne les affaires intérieures, les Etats-Unis gardant la souveraineté sur les Mariannes et exerçant leur autorité dans les domaines de la défense et des affaires étrangères. Le nouveau Gouvernement des Mariannes serait créé dans le cadre de la constitution localement approuvée. Les traits fondamentaux de ces relations, tels qu'ils sont définis dans l'accord sur le statut politique seraient sujets à modification par consentement mutuel seulement. Les dispositions de la Constitution des Etats-Unis seraient applicables aux Mariannes afin que les droits de l'individu soient protégés. Les habitants des Mariannes deviendraient citoyens des Etats-Unis ou, s'ils le préféraient, ressortissants des Etats-Unis.

M. Cruz a déclaré en outre que les Etats-Unis avaient accepté de fournir une assistance financière au nouveau gouvernement pour une période de sept ans. Cette assistance avait pour but de permettre aux Mariannes de s'acheminer progressivement vers l'autonomie économique et d'assurer des revenus et un niveau de vie supérieur pour les habitants, une amélioration de l'équipement propre à favoriser la croissance économique et sociale et une amélioration des services publics. La Commission du statut politique des Mariannes a souvent et largement consulté le peuple au sujet des surfaces requises par les Etats-Unis. Au cours des négociations qui ont récemment eu lieu, un accord provisoire a été réalisé aux termes duquel les besoins révisés des Etats-Unis seront satisfaits, les conditions de l'accord ainsi que la compensation à fournir aux habitants des Mariannes pour le terrain cédé restant à fixer. En raison des progrès accomplis, la Commission espère que, pour la fin de 1974, les négociations pourront être terminées et que l'on pourra préparer un accord officiel sur le statut des Mariannes. Après que la Commission et la délégation des Etats-Unis auront approuvé l'accord, il sera soumis à la législature de district et, s'il est approuvé, à la population du district des îles Mariannes.
